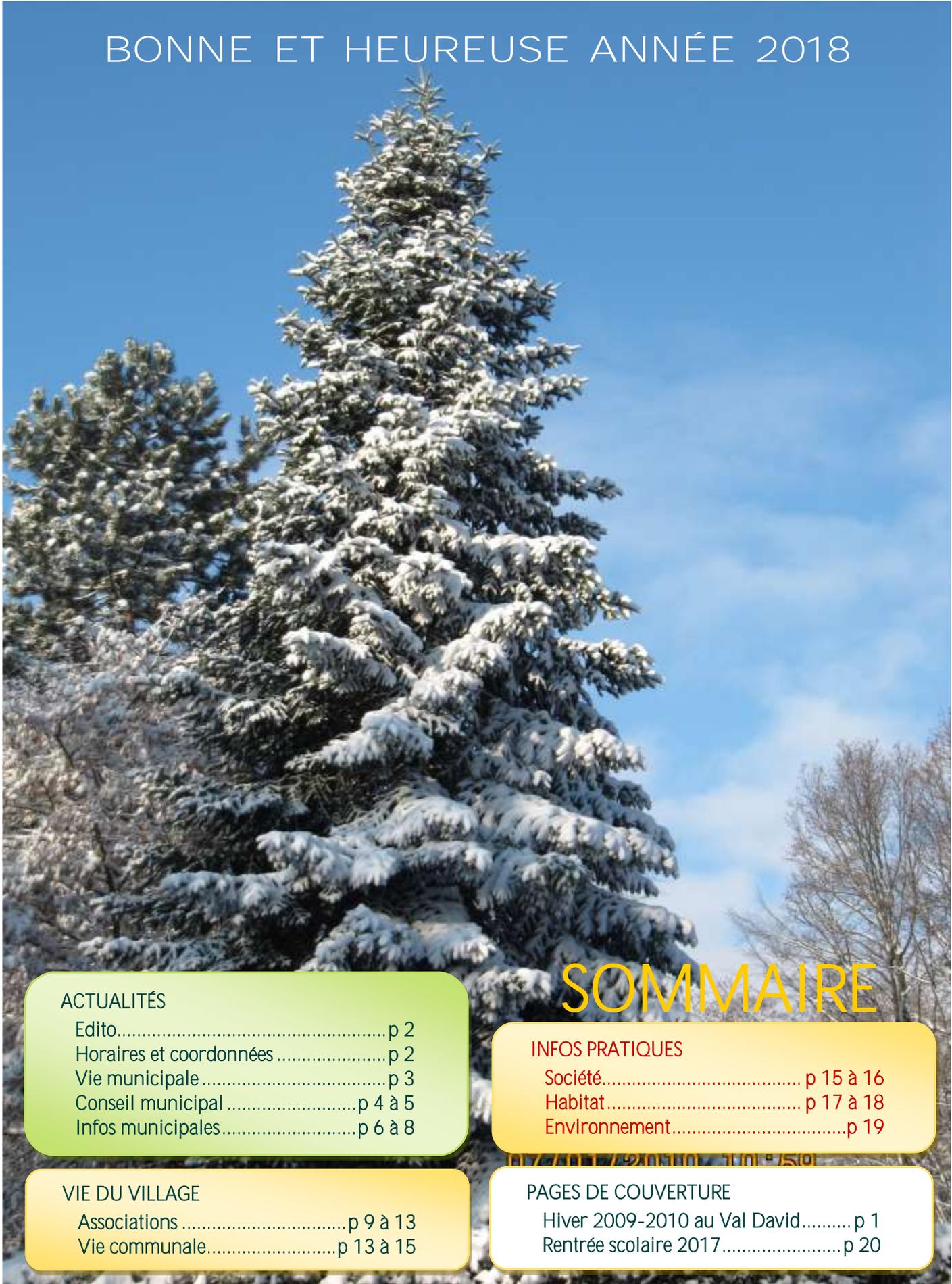


BONNE ET HEUREUSE ANNÉE 2018



# SOMMAIRE

## ACTUALITÉS

Edito.....	p 2
Horaires et coordonnées .....	p 2
Vie municipale .....	p 3
Conseil municipal .....	p 4 à 5
Infos municipales.....	p 6 à 8

## VIE DU VILLAGE

Associations .....	p 9 à 13
Vie communale.....	p 13 à 15

## INFOS PRATIQUES

Société.....	p 15 à 16
Habitat.....	p 17 à 18
Environnement.....	p 19

## PAGES DE COUVERTURE

Hiver 2009-2010 au Val David.....	p 1
Rentrée scolaire 2017.....	p 20



## LE MOT DU MAIRE

Nous fermons la porte de l'année 2017 au cours de laquelle nous avons réalisé la réfection des jeux de l'école en totalité. La mise en sécurité, consistant en la fermeture du préau, et l'installation de vidéosurveillance seront finalisées en 2018 après obtention des subventions promises par l'EPN et le département. Grâce au concours de l'EPN, la voirie du chemin de l'église a été aménagée dans ce même cadre et permettra également une circulation mieux sécurisée pour les piétons et les cyclistes. Le parcours Solange JEGO sera mis en service au début du printemps. Cette année, la vente d'un terrain communal, chemin des Ormes, va permettre de poursuivre l'enfouissement des réseaux rue du moulin. Notre école va connaître quelques changements : une réflexion est en cours avec les parents d'élèves pour décider le maintien ou non des TAP (temps d'activités périscolaires) et l'effectif étant en baisse, une fermeture de classe est à prévoir pour la prochaine rentrée. En 2018, comme les années précédentes, le Conseil municipal se mobilisera pour assurer la quiétude dans notre commune. Il me reste à vous souhaiter, au nom de vos élus, une bonne et heureuse année.

Le Maire, Monica LEMEILLEUR

En cette période hivernale les personnes âgées et isolées sont particulièrement vulnérables.  
Alors soyons particulièrement vigilants dans notre entourage.

## Horaires et jours d'ouverture au public:

- **Secrétariat de mairie**  
Lundi, mardi et jeudi de 15 h à 18 h 30
- **L'Agence Postale** (5 bis rue de la mairie)  
Mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 16 h à 19 h et le samedi de 9 h à 12 h
- **Cabinet de l'infirmière** (5 bis rue de la mairie)  
Tous les jours au 02 32 35 01 40  
Permanence au cabinet du lundi au vendredi de 7 h 30 à 7 h 45 et de 17 h 30 à 17 h 45 (sauf jours fériés)
- **Déchèteries d'Évreux Val Iton et St Laurent Guichainville**  
Du lundi au samedi de 9 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 18 h  
Le dimanche de 9 h à 13 h

## Mairie du Val David

3 rue de la mairie  
27120 LE VAL DAVID  
☎ : 02 32 67 03 09  
Courriel : mairievaldavid@orange.fr  
Site : <http://levaldavid.le-gea.fr>

## École du Val David

1bis chemin de l'église  
27120 LE VAL DAVID  
☎ : 02 32 67 88 54  
Courriel : ecolevaldavid@wanadoo.fr

## Agence Postale

5 bis rue de la mairie  
27120 LE VAL DAVID  
☎ : 02 32 26 10 76

## QUELQUES CHIFFRES

## Administration :

- Région : Normandie
- Département : Eure
- Arrondissement d'Évreux
- Canton : Evreux-3
- Intercommunalité : Évreux Portes de Normandie
- Code postal : 27120 – Code INSEE : 27668

## Démographie :

- Gentilé : Valdavidien(s), Valdavidienne(s)
- Population : 764 habitants au 01/01/2017
- 317 habitations
- Densité : 112 habitants/km<sup>2</sup>

## Géographie :

- Coordonnées : 48° 59' Nord 1° 15' Est
- Altitude : Min. 98 m – Max. 148 m
- Superficie : 6,79 km<sup>2</sup>

### Etat-civil



#### NAISSANCES

Timoté STANEK ..... le 26/08/2017  
 Gabriel TRÉGOUET ..... le 26/09/2017  
 Romain MARKOVIC CHESNEAU ..... le 01/11/2017



#### DÉCÈS

Charlette DELEAU ..... le 23/11/2017



- |                   |                   |
|-------------------|-------------------|
| • LAMBERT-PICHOU  | • SULTANIAN       |
| • TAVARES         | • HIDOUIN         |
| • MAES            | • HENRION COPLO   |
| • DELISLE PODEVIN | • STANEK VILLERET |
| • PIERRE CHOLET   | • GUFFROY         |
| • SIMON ÉDON      | • PAQUET GERMAIN  |
| • TRISTAN         | • LEBOURGEOIS     |
| • LETOURNEL       | • LEBRETON        |
| • BLIN            | • BOULAN          |

### Urbanisme

Permis de construire déposés : 4

- En cours d'instruction : 1
- Délivrés : 3

Déclarations préalables déposées : 4

- En cours d'instruction : 0
- Délivrées : 4

#### DATES À RETENIR

Vœux du maire ..... 13/01/2018  
 Foire à la puériculture ..... 10/02/2018  
 Loto du CFLS ..... 11/02/2018  
 Alternati'Val David ..... 17 et 18/03/2018  
 Concours de belote ..... 24/03/2018  
 Thé dansant du CFLS ..... 25/03/2018  
 Concert à l'Église ..... 15/06/2018  
 Fête du village ..... 16 et 17/06/2018

### RECENSEMENT MILITAIRE



Le recensement est une démarche civique obligatoire.

L'attestation délivrée est indispensable pour s'inscrire aux examens (BEP, baccalauréat, permis de conduire, concours d'État, etc...).

Dès le 16ème anniversaire et pendant les trois mois suivants, tous les français, filles et garçons, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile.

Se présenter avec le livret de famille, la carte d'identité, un justificatif de domicile et de la 2ème nationalité (le cas échéant).

En cas d'impossibilité, le représentant légal peut effectuer cette démarche.



### REMONTÉE D'INFORMATION A LA MAIRIE

Soyons acteurs pour signaler à la mairie une situation nécessitant une intervention sur le domaine public (chaussée dégradée, éclairage défectueux, signalisation détériorée, mobilier urbain endommagé, encombrants, animal perdu...). **N'oubliez pas de mentionner le lieu exact et, si possible, de transmettre une photo.** Ce qui permettra de centraliser les informations et réduire les délais d'intervention.

### CANTINE SCOLAIRE

Malgré notre lutte contre le gaspillage alimentaire, il y a souvent des restes de pain qui peuvent convenir à vos animaux. Si vous êtes intéressés, contactez Sylvie HENRION au 06.87.42.18.03 en période scolaire.

ELECTRO-MENAGER  
 ELECTRICITE GENERALE  
 TELE - HIFI - VIDEO

### Ets LEBRUN - MARIE

Service après-vente - Livraison gratuite

Une puissance d'achat et de conseil pour aller de l'avant

55 rue du Chanoine-Boulogne

St André de l'Eure - Tél. 02 32 37 32 29

SÉANCE DU 25 SEPTEMBRE 2017Commission locale d'évaluation des charges transférées

Dans le cadre de la création de la Communauté d'agglomération Evreux Portes de Normandie par fusion entre la Communauté d'agglomération Grand Evreux Agglomération et la Communauté de Communes La Porte Normande, la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) doit évaluer les charges liées au transfert des compétences par les communes au nouvel Etablissement Public de Coopération Intercommunale ainsi constitué.

Elle doit rendre, au Conseil communautaire et aux communes, ses conclusions (son rapport) sur l'évaluation du coût net des charges transférées. Cette évaluation sert à déterminer le montant des Attributions de compensation, qui correspondent à la somme des ressources provenant de la fiscalité professionnelle perçues sur le périmètre d'une commune moins les charges afférentes aux compétences transférées par celle-ci.

Le Conseil Municipal décide d'adopter ce rapport.

Evolution des compétences d'EPN au 1<sup>er</sup> janvier 2018

Compétences d'Evreux Portes de Normandie; proposition d'évolution au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Les compétences exercées par Evreux Portes de Normandie sont l'addition des compétences auparavant exercées par l'ex GEA et l'ex CCPN. Il est aujourd'hui proposé de faire évoluer nos compétences à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, conformément aux travaux préparatoires de la fusion.

Les évolutions proposées sont les suivantes :

- Extension des compétences Eau et Petite Enfance
- Ajout d'une nouvelle compétence Centrale d'Achats

Deux compétences resteront en 2018, limitées aux équipements de l'ex CCPN ; il s'agit de « l'enfance et la jeunesse » et des « animations thématiques dans les bibliothèques ».

Le Conseil émet un avis favorable à l'évolution des compétences d'Evreux Portes de Normandie à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Adhésion de la commune de MUZY à la Communauté d'agglomération Evreux Portes de Normandie

Par délibération de son conseil municipal en date du 2 juin 2017, la commune de MUZY a fait connaître son souhait d'intégrer la communauté d'agglomération Evreux Portes de Normandie à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Conformément à la volonté exprimée par les élus, le conseil communautaire d'Evreux Portes de Normandie s'est prononcé en faveur de l'adhésion de la commune de MUZY.

L'accord des communes, membres d'EPN, doit aussi être recueilli.

Le Conseil Municipal se prononce en faveur de l'adhésion de la commune de MUZY à la communauté d'agglomération Evreux Portes de Normandie.

Autorisations spéciales d'absences pour événements familiaux et exceptionnels

Les agents communaux ont droit à des autorisations spéciales d'absences pour événements familiaux et exceptionnels. Ces droits étaient, auparavant, votés par le Comité Technique Paritaire du ressort du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Eure et sont maintenant votés par l'assemblée délibérante dont dépendent les agents. Le Conseil se prononce sur les autorisations d'absences telles étaient prévues par le Comité Technique Paritaire.

Réfection des jeux de l'école – Annule la délibération 2017/06

Le Conseil avait décidé du remplacement du jeu de l'école par délibération 2017/06. Il s'avère que le remplacement complet de ce jeu entraîne trop de frais du fait de la transformation de la partie amortissante et d'une dégradation de la pelouse synthétique.

En conséquence, la municipalité a étudié la possibilité d'une réfection de cet équipement sans modification du sol. Le Conseil se prononce en faveur de cette proposition.

Adhésion au Contrat Groupe d'Assurance Statutaire du CDG27

Considérant qu'il est nécessaire de conclure un contrat d'assurance statutaire le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

APPROUVE les taux et prestations négociés pour la commune du Val David par le Centre de Gestion dans le cadre du contrat-groupe d'assurance statutaire ;

DÉCIDE d'adhérer à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2018 jusqu'au 31 décembre 2021 à ce contrat groupe.

Adhésion assurance auto-mission collaborateurs

Mme le maire explique au Conseil Municipal qu'il convient

Suite page 5

**TRAVAUX ASSAINISSEMENT**

Vidanges toutes fosses

Cyril LESIMPLE

14 rue St Pierre

27220 GROSSŒUVRE

Tel : 02 32 31 29 34

Port : 06 50 66 28 96



d'assurer les élus et les agents lors de leurs déplacements avec leur véhicule personnel pour le compte de la collectivité.

Le Conseil Municipal décide de l'adhésion de la commune au contrat d'assurance auto-mission collaborateurs.

### SÉANCE DU 16 OCTOBRE 2017

#### Adhésion Commune de Saint-Germain sur Avre à l'EPN au 1<sup>er</sup> janvier 2018

Par délibération de son conseil municipal en date du 7 juillet 2017 la commune de Saint Germain sur Avre issue de la Communauté de communes Interco Normandie Sud Eure (INSE) a fait connaître son souhait d'intégrer la communauté d'agglomération Evreux Portes de Normandie à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Le Conseil communautaire d'Evreux Portes de Normandie a émis un avis favorable à l'adhésion de la commune de Saint Germain sur Avre par délibération du 26 septembre 2017.

Il appartient désormais aux 62 communes membres d'EPN de se prononcer sur l'admission de Saint Germain sur Avre.

Le conseil municipal se prononce en faveur de l'adhésion de la commune de Saint Germain sur Avre à la communauté d'agglomération Evreux Portes de Normandie.

#### Composition du conseil communautaire dite « de droit commun » au 1<sup>er</sup> janvier 2018

Le 1<sup>er</sup> janvier prochain, selon le résultat des procédures d'adhésion encore en cours ou à venir, douze nouvelles communes vont intégrer Evreux Portes de Normandie.

Ces communes sont les suivantes : Acon, Courdemanche, Droisy, Fontaine-Sous-Jouy, Illiers-L'Evêque, Jouy-Sur-Eure, Marcilly-La-Campagne, Mesnil-Sur-L'Estrée, Moisville, Mouettes, Muzy, Saint Germain Sur Avre.

En fonction de leur importance les communes ont droit à 42, 4, 3, 2 ou 1 conseillers communautaires.

Une commune a droit à 42 conseillers (Evreux).

Une commune a droit à 4 conseillers (St Sébastien de Morsent).

Deux communes ont droit à 3 Conseillers (Gravigny et St André de l'Eure).

Trois communes ont droit à 2 Conseillers (Guichainville, La Couture Boussey, et La Baronnie).

Soixante-sept communes ont droit à 1 Conseiller.

Soit un total de 74 communes et 125 Conseillers Communautaires.

Considérant ce qui précède, le Conseil Municipal décide de retenir la composition ci-jointe du Conseil

communautaire dite « de droit commun » au 1<sup>er</sup> janvier 2018, lors de l'intégration de nouvelles communes à Evreux Portes de Normandie et d'adopter la répartition de droit commun proposée au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

#### Télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'elle veut participer au projet national ACTES (Aides au Contrôle de légalité d'EmatÉrialisé), dispositif de télétransmission mis en œuvre par le ministère de l'intérieur.

Les avantages attendus par la télétransmission se mesurent notamment en termes d'économies de papier et d'affranchissement postal, ainsi que des gains de temps dans l'acheminement des actes, l'archivage et les recherches documentaires. La sécurité des échanges est garantie en ce qui concerne l'identité des parties, l'intégrité des documents et leur horodatage. Enfin, l'accusé de réception de la préfecture est retourné en quelques minutes.

Il convient de choisir un opérateur de télétransmission homologué par le ministère. Le choix se porte sur le Conseil Départemental de l'Eure.

Le Conseil Municipal décide de participer à ce projet.

#### CDG27 Groupement de commandes DUERP

Les Communes ont l'obligation de créer un document relatif à l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des agents : le Document Unique.

Le CDG27 propose la mise en place d'un groupement de commandes relatif au marché unique de prestation de réalisation des Documents Uniques d'Evaluation des Risques Professionnels.

Le Conseil Municipal décide d'adhérer à la proposition du Centre de Gestion 27.

#### CDG27 Groupement de commande Prévoyance

Le Centre de Gestion de l'Eure, envisage le lancement d'une consultation pour la passation d'une convention de participation dans le domaine de la protection sociale complémentaire.

Le Conseil Municipal décide de se joindre à la procédure de mise en concurrence pour la passation de la convention de participation que le Centre de Gestion de l'Eure va engager en 2018. Le Conseil prend acte que les tarifs et garanties lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse prendre ou non la décision de signer la convention de participation souscrit par le CDG27 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

#### Taux de rémunération des maîtres-nageurs

Compte tenu de la réglementation en vigueur il convient d'augmenter le taux de rémunération des maîtres-nageurs actuellement fixé à 25,92 € brut de l'heure brut de l'heure.

Le Conseil municipal décide de porter ce taux à 30,00 € brut de l'heure.

## ENTRETIEN DES ABORDS DE NOS HABITATIONS

Depuis des décennies les habitants du Val David entretiennent la partie publique autour de leur habitation. Certaines personnes, habituées peut-être à d'autres méthodes, pensent que ce service doit leur être fourni par la municipalité, notamment financé par l'impôt de la collectivité.

Il n'en sera pas ainsi au Val David où chacun continuera à entretenir (trottoir et caniveau) et contribuera à embellir l'environnement de nos habitations.

Un arrêté a été pris le 1<sup>er</sup> février 2007 pour officialiser cet entretien.

TRAVAUX ET ACHATS RÉALISÉS AU 2<sup>ÈME</sup> SEMESTRE 2017

## TRAVAUX :

- Parcours découverte nature et panneaux d'information : 7 900 €  
Le parcours sera finalisé dans les premiers mois de 2018.
- Installation d'un limiteur de son dans la salle des fêtes : 3 200 €
- Réfection des jeux installés dans la cour de l'école : 6 700 €
- Rénovation du chemin de l'Eglise : 50 000 € - A charge d'Evreux Portes de Normandie (EPN). Reste à faire le marquage au sol.
- Remplacement d'une bale vitrée dans la classe maternelle : 1 420 €
- Remplacement chauffe-eau cantine : 1 300 €
- Remise en état de tous les sanitaires de l'école par l'employé communal
- Remise à neuf d'environ 80% des décors de Noël : 600 €
- Remise en état du logement appartenant à la commune avant d'être reloué (peinture de trois pièces, réaménagement de la cuisine, remise en état des placards) : 400 €



## ACHAT DE MATERIEL :

- Achat d'une mono brosse pour l'entretien des sols : 1 300 €
- Remplacement de l'évier dans les sanitaires de la classe maternelle : 1 050 €
- Achat d'un meuble pour la tisanerie de l'école : 100 €
- Remplacement du lave-vaisselle de la cantine et salle des fêtes : 4 600 €
- Achat de meubles pour la bibliothèque : 719 €
- Achat de 6 tables pour la salle de réunion du Vieux Poitiers : 380 €

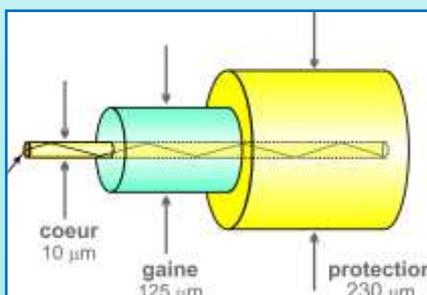
## La fibre optique au Val David

Courant novembre dernier, vous avez pu observer que des sous-traitants de SFR passaient des câbles dans les gaines enterrées du réseau téléphonique. Ces câbles sont de la fibre optique. Cette fibre permettra de bénéficier :

- d'un débit beaucoup plus rapide qu'une connexion ADSL,
- d'un accès ultra rapide à internet, à la télévision et à la VOD en 4K (ultra Haute Définition),
- d'une meilleure qualité dans le transport des données numériques,
- de la possibilité aux différentes personnes d'un même foyer de faire des usages simultanés sans contrainte liée au partage des débits,
- d'un signal plus stable et une réactivité accrue pour dépanner les usagers.

SFR déploie le réseau fibre d'Evreux à partir du nœud de raccordement optique aménagé au 66 rue de la Libération à Gravigny. C'est à partir de ce lieu que la fibre optique arrive, chez nous, dans une armoire installée sur le trottoir à l'intersection du chemin de La Forêt et de la rue Grande. Le câblage de notre commune a été fait pour les parties enterrées et des boîtiers de raccordement optique ont été installés dans les regards téléphoniques des rues concernées. Le déploiement de la fibre, pour les parties aériennes, doit se faire prochainement.

La commercialisation du raccordement à la fibre devrait se faire fin 2018 ou début 2019.





### TAXE D'HABITATION

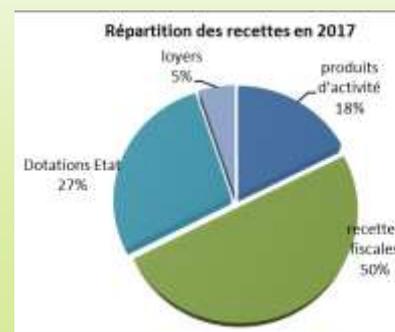
Les députés ont voté, le 21 octobre dernier, la fin progressive de la taxe d'habitation pour 80 % des ménages. La réforme débutera par une première baisse de 30 % en 2018 puis de 65 % en 2019 et 100 % en 2020 pour les quelques 17 millions de ménages concernés. Vous avez la possibilité de connaître votre éligibilité à la suppression en allant sur le site <https://www.impots.gouv.fr/portail/node/11605>

**Attention** la redevance télé (ou contribution à l'audiovisuel public), actuellement payée en même temps que la taxe d'habitation, ne sera pas supprimée. Les contribuables bientôt exonérés de taxe d'habitation continueront donc à payer la redevance télé, dont le montant 2018 ne sera pas réduit.

Si la taxe d'habitation n'est pas entièrement compensée, elle remettra en cause les finances de notre commune qui ont déjà subi des réductions des dotations au cours de ces dernières années (de 2009 à 2017 les dotations de l'État ont diminué de 53%). Rappelons que cette taxe représente une part très importante de notre budget 2017 qui est de 489 358 €.

Pour Le Val David, une simulation conduit aux résultats suivants :

- Nombre de foyers assujettis à la TH : 297
- **Nombre actuel d'exonérés : 18 soit 6,1% des foyers TH**
- Nombre de nouveaux exonérés : 185 soit 62,29% des foyers TH
- **Nombre total d'exonérés : 203 soit 68,35% des foyers TH**
- Montant du dégrèvement en 2020 : 75 521 €



### PETITE ENFANCE

Lors de sa séance du 27 juin 2017, le conseil communautaire d'EPN (Evreux Portes de Normandie) a adopté l'évolution de ses compétences à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018. Certaines sont obligatoires et d'autres sont facultatives ou optionnelles.

Parmi les compétences facultatives il y a la « Petite Enfance ». Celle-ci concerne :

- Construction, aménagement, entretien, gestion et coordination des multi-accueils collectifs, crèches familiales, haltes garderies, micro-crèches et relais assistantes maternelles
- Elaboration et mise en œuvre des dispositifs contractuels relatifs à la Petite Enfance

Le conseil communautaire d'EPN a demandé aux communes membres d'EPN de se prononcer sur cette proposition d'évolution des compétences dans un délai de 3 mois. Lors de la séance du 25 septembre 2017, le Conseil Municipal du Val David a accepté cette évolution et notamment pour la compétence « Petite Enfance ».

Ainsi cette disposition sera mise en œuvre dès le 1<sup>er</sup> janvier 2018. Elle est sans conséquence pour notre commune.



### Voulez-vous être élu(e) au Val David en 2020 ?

En quoi cela consiste-t-il ? Combien de temps cela prend-il ? Faut-il avoir des compétences particulières ? Comment gère-t-on la commune ? Autant de questions posées sans réponse qui vous empêchent d'être candidat(e). Si vous êtes intéressé(e) n'hésitez pas à nous contacter. Nous nous tenons à votre disposition pour répondre à toutes vos interrogations, sans engagement de votre part.

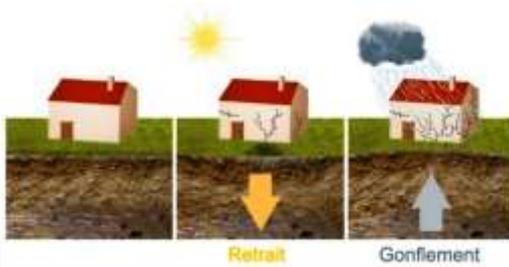
**Autocars MONDDIA Voyages**

Z.A de gadencourt  
27120 GADENCOURT

Tél: 02 32 26 18 46  
Fax: 02 32 26 43 38

### ARTISANS - COMMERCANTS

Peut-être bientôt votre emplacement dans notre bulletin. Pour tout renseignement vous pouvez contacter la mairie au 02 32 67 03 09



### RETRAIT, GONFLEMENT DES SOLS ARGILEUX

Courant septembre 2017 certains d'entre vous nous ont signalé avoir observé l'apparition récente de fissures dans leur habitation. Face à ce constat, la mairie a décidé de distribuer dans vos boîtes aux lettres une note d'information en vous demandant de signaler si vous êtes concernés. Depuis cette distribution, 14 dossiers ont été déposés en mairie qui a immédiatement contacté la préfecture et la DDTM (direction départementale des territoires et de la mer) afin de bénéficier d'un arrêté de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

(CATNAT). Une réunion publique a été organisée le 04/12/2017 au Val David réunissant une représentante de la préfecture et 2 représentantes de la DDTM afin de vous donner toutes les informations utiles face à cette situation. Vous trouverez, ci-dessous, un petit résumé.

#### Que faire en cas d'apparition de fissures ?

Vous constatez la présence de fissures sur votre habitation et vous avez de bonnes raisons de croire qu'elles sont liées au phénomène « retrait, gonflement des argiles »

- Vérifier que votre habitation est assurée au titre des catastrophes naturelles.
- Déclarer le sinistre auprès de votre assureur multi-risques habitation. Celui-ci enverra éventuellement un expert pour évaluer la nature des dommages, l'origine du sinistre et, si nécessaire, mettre en place des systèmes d'observation pour suivre l'évolution des dommages.
- En cas de construction récente, il convient de faire jouer la garantie décennale via votre assurance dommages/ouvrages.
- Faire une déclaration auprès de la mairie en communiquant tous les éléments sur la nature des dommages observés et leur date d'apparition.
- Une fois l'arrêté catastrophe naturelle publié dans le journal officiel, vous disposez de 10 jours pour confirmer auprès de votre assureur votre déclaration de sinistre. L'expert désigné par l'assurance devra alors rendre son avis et confirmer si les dommages observés sont imputables au phénomène pour lequel la commune a été reconnue en état de catastrophe naturelle. **Attention ce n'est pas automatique**, d'où l'intérêt de consulter cet expert avant d'engager la procédure. Dans le cadre de son diagnostic, l'expert engagera des études géotechniques éventuelles nécessaires et déterminera les mesures de confortement à envisager pour les bâtiments susceptibles d'être indemnisés par l'assurance.
- Une franchise de 1524 euros sera appliquée par votre assureur en cas de prise en charge du sinistre « retrait, gonflement des argiles ».



#### Déclaration de sinistre pour une reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

Le synoptique ci-contre montre le processus d'une demande de reconnaissance de catastrophe naturelle (CATNAT). Météo France établit un rapport annuel (en mai) concernant les conditions météorologiques de l'année précédente. Ce rapport est nécessaire pour la réunion interministérielle. Ce qui induit un délai d'environ un an pour qu'un arrêté CATNAT soit pris.



### LUTTE CONTRE LES BRUITS DE VOISINAGE

L'article 7 de la section 3 de l'arrêté préfectoral du 16 janvier 2009 doit être appliqué dans la commune du Val David

Les travaux momentanés de bricolage et de jardinage réalisés à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage telles que tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses ou scies mécaniques, etc... ne peuvent être effectués que :

- ⇒ Les jours ouvrables de 8 h 30 à 19 h 30
- ⇒ Les samedis de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h
- ⇒ Les dimanches et jours fériés de 10 h à 12 h

**Ces horaires doivent être strictement respectés**

## GF CHAUFFAGE

Au service de Votre Confort

Plomberie - Sanitaire



02.32.36.17.07



Gilles FRECHON

13, chemin de la mare Aubé  
27120 VAL DAVID

02.32.36.17.07

gfchauffage@yahoo.fr

### ASSOCIATION DES ANCIENS COMBATTANTS

COMMÉMORATION DU 11 NOVEMBRE 1918



C'est sous la pluie et le vent que l'association des Anciens Combattants s'est rassemblée pour l'envoi des couleurs à La Pommeraie à Cierrey puis s'est rendue sur les monuments aux morts de nos communes où des discours ont été prononcés. Comme au 8 mai 2017, la commune du Val David a invité les enfants de l'école à écrire une phrase en rapport avec cet événement et à venir la lire le jour de la commémoration. Cette initiative s'inscrit dans le cadre du programme scolaire et nous remercions Arnaud ELLÉOUET, directeur de l'école, pour sa volonté de transmettre le devoir de mémoire à la génération future.

- *Le 11 novembre, c'est la signature de la fin des combats de la 1ère guerre mondiale (Clémence). Le 11 novembre correspond au jour où la fin des combats entre la France et l'Allemagne a été décidée. Depuis ce jour tous les 11 novembre nous rendons hommage à tous ceux qui se sont battus et sont morts pour la France (Morgane).*

- *L'armistice de 1918, signé le 11 novembre 1918 à 5h15, marque la fin des combats de la 1ère guerre mondiale (1914-1918); la victoire des alliés et la défaite totale de l'Allemagne. Ils se sont battus pour nous et il est de notre devoir de leur rendre hommage. Merci (Antoine). L'armistice est signé le 11 novembre 1918 à Rethondes dans la forêt de Compiègne dans un wagon. C'est la fin des combats (Jules).*

- *Il y a 100 ans la France a vécu la grande guerre de 1914-1918. Beaucoup de français sont morts et d'autres sont revenus gravement blessés. Les enfants et les mamans avaient très peur car eux aussi risquaient de se faire tuer. J'espère que cela ne se reproduira plus (Emma Drevensek). Le 11 novembre est un jour où l'on se rend au monument aux morts pour rendre hommage aux soldats morts pour la France. Cette journée est aussi appelée le jour du souvenir (Enora).*

- *Le 11 novembre c'est la fin de la 1ère guerre mondiale, l'armistice est signé. L'Allemagne et ses alliés sont vaincus. Chaque année ce jour est férié en France. On évoque le souvenir des victimes dont les noms sont inscrits sur les monuments aux morts de tous les villages de France (Lola). Le dernier poilu (Lazare Ponticelli) est décédé en 2008 à l'âge de 110 ans. En l'absence de survivant à qui rendre hommage, la loi du 24 octobre 2012 a élargi la signification du 11 novembre. Il s'agit désormais de la*

*journée d'hommage à tous les morts pour la France (Clarence).*

- *Samedi 11 novembre tu n'auras pas classe mais sais-tu pourquoi le 11 novembre est un jour férié ? Cette date fête l'armistice de 1918 qui mit fin aux combats de l'une des guerres les plus violentes de notre histoire. Pour commémorer cet événement, des fleurs seront déposées sur la tombe du soldat inconnu. Comme tous les 11 novembre, ce samedi le président de la République, Emmanuel Macron, se rendra sur la tombe du soldat inconnu afin de commémorer la fin de la guerre de 1914-1918. Cette tombe a été installée à Paris, en 1920, sous l'Arc de triomphe pour se souvenir de tous les soldats morts au combat. Comme le soldat inconnu, ils sont 8 millions de poilus à avoir trouvé la mort dans cette guerre. (C'est ainsi qu'on les appelait à cause de leur barbe). Un grand nombre d'entre eux n'ont pu être identifiés (Aline).*

- *Après 4 ans de guerre, les 2 trains des délégations allemandes et françaises se retrouvent dans la clairière de Rethondes près de Compiègne. Le 11 novembre 1918, l'Allemagne signe l'armistice. Suite à ça le 11 novembre est devenu un jour férié en France (Elliott). Merci aux pays qui ont sauvé la France. Nous ne vous oublierons jamais et pensons aux personnes mortes de plusieurs pays : États-Unis, Canada, Royaume-Uni... (Rudy).*

- *La 1ère guerre mondiale a duré 4 ans et fut une guerre très meurtrière avec 18,6 millions de morts (Aubin et Kylian). Merci à ceux qui ont donné leurs vies pour sauver la France du conflit (Lucas). Il faut favoriser la paix et avoir des idées constructives les uns pour les autres. La paix sert à mettre fin aux guerres (Eloïse). Fin de la guerre et début de la paix sur la planète (Naomi).*



La présence des enfants a été fortement appréciée des anciens combattants. Tous ont clôturé ce moment de recueillement en chantant la Marseillaise. Un grand moment de partage et d'émotion.

Le traditionnel vin d'honneur a été offert par la commune du Val David.

Le repas des Anciens Combattants s'est tenu à la Salle des Fêtes dans une ambiance très festive.



### COORDONNÉES

#### COMITÉ DES FÊTES DES LOISIRS ET DES SPORTS DU VAL DAVID ET DE LA TRINITÉ

Président du C.F.L.S. :	Damien CORMIER	tél. 02 32 34 74 97
Club du 3ème Age :	Jean-Claude OLLIVIER	tél. 02 32 67 06 78
Animations et Fêtes :	Sylvie HENRION	tél. 06 87 42 18 03
Boulistes :	Serge GOUDEMANT	tél. 06 26 46 61 26
Théâtre :	Thierry MOROY	tél. 06 10 62 83 87
<b>Tennis de table : section mise en veille par manque d'animateurs</b>		

BLOG DU CFLS : <http://cfls-levaldavid.over-blog.com/>

#### ANCIENS COMBATTANTS

Président	Gérard GESLAND	tél. 02 32 67 06 54
-----------	----------------	---------------------

#### FOOTBALL CLUB DU VAL D'ÉVREUX

Football adultes et enfants à partir de 6 ans	Roger PROST	tél. 02 32 67 05 14
---	-------------	---------------------

#### JUDO CLUB

Judo du Cormier	Mme SOUVRE	tél. 06 03 68 78 31
-----------------	------------	---------------------

### WEEK-END ALTERNATIVES AUX PESTICIDES 2018



Comme tous les ans, Le Val-David participera à la Semaine des alternatives aux pesticides. Cette manifestation appelée « Alternati'ValDavid » se déroulera les 17 et 18 mars 2018 à la salle des fêtes. Le thème sera « Pesticides à votre santé, l'eau et l'alimentation ».

Le programme comportera une sortie Nature, des conférences, des ateliers (faire ses produits ménagers bio...), une bourse aux graines (échanges de graines entre particuliers), un échange de vos solutions concernant le désherbage, l'épuration de l'eau ..., une exposition de dessins d'enfants sur « l'eau et l'alimentation », l'orchestre de Houdan et la chorale. Ce programme, en cours d'élaboration, est susceptible d'être complété et/ou modifié.

Notez bien ces dates sur vos agendas :

**17 et 18 mars 2018**



**Bien se nourrir pour...**  
mieux apprendre, mieux grandir, et mieux réussir !

Scolarest, le spécialiste de la restauration des établissements d'enseignement et des collectivités territoriales.

Scolarest  
Imm. Normandie I  
98 avenue de Bretagne  
76108 Rouen Cedex 1  
Tél : 02 32 18 47 10  
Fax : 02 35 62 14 60

**Scolarest**  
La Restauration Nouvelle Génération  
[www.scolarest.fr](http://www.scolarest.fr)

### A NOTER

#### COMMÉMORATION DU 8 MAI ET DU 11 NOVEMBRE



Des cérémonies sont organisées à partir de 11 heures à La Pommeraië à Cierrey et se poursuivent dans les différentes communes jusqu'à 11 heures 45.

Les horaires précis sont affichés à la porte de la mairie.

### CLUB DES BOULISTES

Le club vous invite à venir jouer, enfants et adultes. Vous serez accueillis dans une ambiance conviviale et chaleureuse. La cotisation annuelle est de 20 €. Entraînements sur le terrain municipal le mercredi après-midi à partir de 14 heures.

#### Manifestations 2018 :

- Galette des Rois : vendredi 12 janvier 2018.
- Concours de pétanque à 14 heures les samedi 21 avril, 19 mai, 16 et 30 juin et 8 septembre 2018.



### CLUB DU 3<sup>ème</sup> Age

Actuellement, le club comprend plus d'une quarantaine d'adhérents. La cotisation annuelle est de 15 €. N'hésitez pas à nous rejoindre, nous vous accueillerons avec joie. Les adhérents participent à des jeux de société ou assistent à des conférences au Centre du Vieux Poirier le premier et le troisième lundi de chaque mois à 14 h 30 (hors vacances scolaires).

Une vingtaine d'entre eux participe aux marches qui sont organisées chaque jeudi à 14 h 30 (hors vacances scolaires).

Point de rendez vous devant la mairie.

Vous pouvez suivre nos activités et consulter les plannings sur notre blog: <http://cfls-levaldavid.over-blog.com>



#### Sortie restaurant le jeudi

16 novembre 2017

C'est dans une ambiance très conviviale qu'une trentaine d'adhérents s'est retrouvée au restaurant « Chez Brigitte » au Cormier pour déguster de la tête de veau.



Les plus « courageux » ont fait une heure de marche sur nos chemins de campagne avant de se mettre à table.



### Création d'une Bibliothèque municipale

A l'initiative de la mairie, une bibliothèque est ouverte depuis le 17 janvier au Centre du Vieux Poirier.



Les bénévoles qui vous recevront sont :

- Madame Jacqueline BRICOURT
- Madame Colette PORIER
- Madame Laurence AUCLAIR

La bibliothèque sera ouverte 2 mercredis par mois de 16 h à 18 h (hors vacances scolaires) à compter du mercredi 17 janvier 2018. Le calendrier sera affiché sur la porte du Centre du Vieux Poirier et pourra aussi être consulté sur le blog : <http://cfls-levaldavid.over-blog.com>



### Repas des Aînés

C'est sous le thème des « Années 1960 » que 74 convives se sont retrouvés dans la salle des fêtes, ce dimanche 26 novembre 2017, pour le traditionnel repas des Aînés offert par la municipalité. Dans une ambiance conviviale nos Séniors ont savouré un délicieux repas et fait quelques pas de danse jusqu'à la tombée de la nuit. Un grand merci à toutes celles qui ont contribué à la belle décoration des tables et de la salle.



### Thé dansant du 12 novembre 2017

Une fois de plus, nos fidèles danseurs se sont retrouvés dans notre salle des fêtes et ils s'en sont donnés à cœur joie sur un air d'accordéon de Patrick CHENU. Une copieuse collation a été servie lors de la pause.



### N.A.P. (Nouvelles Activités Périscolaires) Initiation au Yoga



N.A.P. (Nouvelles Activités Péri-scolaires)  
Travaux réalisés sous la conduite de Sylvie CARRÉ, Sylvie HENRION et Brigitte MARTINEAU



Arbre de Noël de l'école 2017



### N.A.P. (Nouvelles Activités Périscolaires)

Initiation au jeu de tarot faite par Corinne et Roger, membres de l'Amicale Laïque Saint Michel (ALSM)



### DRONES DE LOISIR : les 10 règles à connaître avant de les piloter

Si les drones peuvent faire sensation aux pieds des sapins de Noël, connaissez-vous vraiment les règles en vigueur avant de les faire voler ?

Avant de vouloir télépiloter ce genre d'engin, n'oubliez pas de garder à l'esprit ces 10 règles :

- ne pas survoler les personnes ;
- respecter les hauteurs maximales de vol (en dehors des sites d'aéromodélisme autorisés, la hauteur maximale de vol est fixée à 150 mètres par défaut mais elle est inférieure à proximité des aérodromes par exemple) ;
- ne pas perdre votre drone de vue et ne pas l'utiliser de nuit (même s'il est équipé d'un dispositif lumineux) ;
- ne pas l'utiliser au-dessus de l'espace public en agglomération (même si le survol de votre espace privé avec un drone de petite taille et sans présence de public reste possible sous réserve de respecter une vitesse et une hauteur adaptées à votre environnement immédiat) ;
- ne pas l'utiliser à proximité des aérodromes (les distances minimales d'éloignement à observer peuvent atteindre 10 kilomètres pour les aérodromes les plus importants) ;
- ne pas survoler de sites sensibles ou protégés (centrales nucléaires, terrains militaires, monuments historiques, parcs nationaux...) ;
- respecter la vie privée des autres en particulier si votre drone est équipé d'une caméra ;
- ne pas diffuser vos prises de vues sans l'accord des personnes concernées et ne pas en faire une utilisation commerciale ;
- vérifier dans quelles conditions vous êtes assuré pour la pratique de cette activité (responsabilité engagée en cas de dommages causés notamment aux personnes et aux biens en surface) ;
- et en cas de doute, se renseigner auprès des services de la Direction générale de l'aviation civile (DGAC).



Pour plus d'informations, vous pouvez aussi consulter en ligne le guide sur l'aéromodélisme (modèles réduits et drones de loisir) proposé par la DGAC : [https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/sites/default/files/Guide\\_%20aeromodelisme\\_models\\_reduits\\_drones\\_de\\_loisir.pdf](https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/sites/default/files/Guide_%20aeromodelisme_models_reduits_drones_de_loisir.pdf)



La commune du Val David est rattachée à la Brigade territoriale autonome de **Gendarmerie de PACY SUR EURE**.

Adresse : 1 rue René Prin, 27120 PACY SUR EURE

Téléphone : 02 32 36 00 17 - Fax : 02 32 36 70 57

Courriel : [bta.pacy-sur-eure@gendarmerie.interieur.gouv.fr](mailto:bta.pacy-sur-eure@gendarmerie.interieur.gouv.fr)

Horaires d'ouverture : du lundi au samedi de 8H à 12H et de 14H à 18H



### HISTOIRE DE LA GALETTE DES ROIS

L'histoire de la galette des Rois remonte à l'Antiquité romaine. Pendant la fête païenne des Saturnales, un roi était désigné parmi les jeunes soldats. L'heureux élu pouvait alors commander à manger tout ce qui lui faisait envie. Cette tradition a évolué au cours des siècles, prenant place le jour de l'Épiphanie, soit le 6 janvier. L'Épiphanie est une fête chrétienne qui célèbre la présentation de Jésus aux Rois Mages.

#### Le principe de la galette des Rois aujourd'hui :

Qu'on aime ou pas la galette des Rois, on prend plaisir à se réunir en famille juste pour le rituel qui va avoir lieu. Le plus jeune enfant de la famille se cache sous la table pour attribuer les parts à tous les membres présents. Chacun déguste ensuite sa part du gâteau et celui qui trouve la fève est le roi ou la reine du jour. L'Élu choisit un roi ou une reine et lui remet la couronne.

#### Il existe de multiples galettes des rois :

L'Épiphanie et la galette forment un couple aux saveurs variées selon les régions de France.

- Dans le Nord, on sert une galette feuilletée fourrée à la frangipane (une crème pâtissière au rhum et aux amandes pilées) ou à la compote de pommes (à Lille).
- En Provence et dans le Sud, le gâteau des Rois est une couronne briochée aromatisée à la fleur d'oranger recouverte de sucre et de fruits confits.
- Dans la région du Mans, on déguste une brioche sucrée légèrement tiédie au four.
- Tandis qu'en Franche-Comté, personne ne fait l'impasse sur le Goumeau, une pâte à choux additionnée de crème.



En marge de ces recettes traditionnelles toujours très courues, vous trouverez chez certains pâtisseries des galettes garnies de mélanges inédits tels que poire-chocolat, pistache-cerises-griottes, pomme-caramel ou ananas.

*Depuis quelques années la municipalité du Val David a choisi le Gâteau des Rois pour rompre la monotonie de la galette traditionnelle.*

#### Et dans le reste du monde ?

L'Épiphanie étant passée, avec les émigrants français, dans le Nouveau Monde, il est de coutume de consommer à La Nouvelle-Orléans lors du mardi gras un « gâteau des Rois » consistant en une espèce de brioche au glaçage aux couleurs violette, verte et or, traditionnelles du carnaval, quelquefois fourrée de fromage à la crème et de pralines. On trouve des coutumes similaires selon les pays et les régions, qui recourent à d'autres sortes de pâtisseries :

- en Guyane, la galette (garnie de crème coco, de crème goyave ou de frangipane), est consommée pendant toute la période carnavalesque (de l'épiphanie aux Cendres) et est de préférence accompagnée de champagne ;
- en Belgique, la pratique est très répandue (elle porte le nom de drielkoningentaart en Belgique néerlandophone) ;
- ailleurs : il y a le Bolo Rei au Portugal ; le Tortell de Reis en Catalogne ; le Roscón de Reis en Espagne ; le King Cake au Sud des États-Unis ; la Rosca de Reyes au Mexique ; la Vassilopita en Grèce ; la Pitka en Bulgarie.

#### D'où vient la fève dans la galette des rois ?

La tradition remonte au temps des Romains. Au 11<sup>ème</sup> siècle, certains avaient pour habitude de désigner leur chef en cachant une pièce dans un morceau de pain. Une pièce d'argent, une pièce d'or ou bien, pour les pauvres, un haricot blanc. Celui qui la trouvait était alors élu.

Plus tard ce pain fut remplacé par de la brioche. À la fin du XVIII<sup>ème</sup> siècle, des fèves en porcelaine apparurent, représentant l'enfant Jésus. Sous la Révolution, on remplaça l'enfant Jésus par un bonnet phrygien. Les graines de fève furent systématiquement remplacées depuis 1870 (année de la Commune de Paris) par des figurines en porcelaine, puis plus récemment, en plastique.

Pour la petite histoire, l'Élysée accueille chaque année une galette sans fève car tirer les rois ne s'accorde pas avec l'idée de la République. Il existe aujourd'hui une multitude de fèves fantaisie qui font le bonheur de collectionneurs. La collection de ces petits objets se nomme la « fabophilie ».



### RÉDUIRE LA TEMPÉRATURE PERMET-IL DE FAIRE VRAIMENT DES ÉCONOMIES D'ÉNERGIE ?



« Si je baisse ma température quand je ne suis pas là, je vais consommer plus d'énergie car il faudra réchauffer les murs ». Il faut oublier ce préjugé : un réduct de température permet **toujours de réaliser des économies d'énergie**. L'économie va fortement dépendre du bâtiment et de son usage, mais je ne consommerai pas plus.

#### Un principe simple

Il faut couper le chauffage ou abaisser la température de chauffage, en période d'inoccupation. Cela implique aussi de remettre le chauffage en marche ou à la consigne souhaitée suffisamment à l'avance pour avoir la température souhaitée en période d'occupation.

Pour rappel, le chauffage d'une habitation peut être réduit en journée en cas d'absence et la nuit pendant le sommeil (une température de 16°C est recommandée dans les chambres).

#### Comment réaliser ce réduct de température ?

Le réduct de température peut être réalisé par les occupants, en éteignant ou abaissant le chauffage avant de partir. Mais la remise en température nécessite aussi l'action d'un occupant. La température souhaitée en occupation ne sera atteinte qu'après le temps de remise en température du bâtiment. Il y aura donc une période « d'inconfort », en attendant d'atteindre la température désirée.

Pour pallier à ce problème, il faut mettre en place un système de gestion automatisée du chauffage.

La solution la plus courante est le programmeur de chauffage. Il gère les heures d'allumage, de réduct ou d'arrêt du chauffage. Il est souvent couplé à un thermostat pour une bonne régulation de la température. Cette solution nécessite de connaître un minimum le bâtiment et son système de chauffage. Il faut anticiper la remise en température du bâtiment en programmant une heure d'allumage avant l'heure d'occupation. Le temps de remise en température dépend des conditions climatiques, il faudra remettre en chauffe plus rapidement en hiver qu'en mi saison. Ainsi, pour optimiser les temps de remise en température, il existe des optimiseurs qui adaptent l'heure de démarrage du chauffage aux conditions climatiques.

#### Combien d'économies vais-je faire ?

L'économie réalisée va être plus ou moins importante en fonction de 4 critères : l'isolation, l'inertie du bâtiment, l'utilisation et le système de chauffage.

En fonction de ces critères, l'impact du réduct de température va fortement varier. Il n'est pas possible de donner une valeur moyenne, car cela va vraiment dépendre de la configuration du bâtiment. Cependant, d'après une étude de l'ADEME, publiée dans le « Guide pour la pratique de l'Intermittence du chauffage dans le tertiaire à occupation discontinue », on peut ressortir l'exemple suivant :

- Un bâtiment de 500 m<sup>2</sup> (1 niveau), correctement isolé (doubles vitrages, murs avec 8 cm d'isolant), chauffés 10 heures par jour et 5 jours par semaine va permettre une économie entre 22 et 26% (en fonction de l'inertie). Ce même bâtiment, mal isolé (simples vitrages, murs non isolés), permettra une économie de 38%.

- A contrario, un bâtiment avec des murs massiques (murs en pierre), une isolation par l'extérieur performante et des périodes d'inoccupation assez courtes, permettra des économies d'énergie très négligeables. Mais en aucun cas vous ne consommerez plus de chauffage en réalisant un réduct de température. *L'énergie la moins chère est celle que l'on ne consomme pas.*

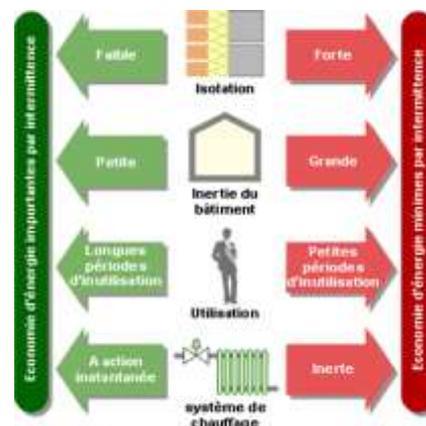
#### Quelques mises en garde !

Le réduct de température permet de faire des économies d'énergie. Cependant, d'autres effets indésirables peuvent apparaître :

- Détérioration accentuée des matériaux : de par les variations de température du bâtiment, les matériaux subissent un effet répété de dilatation / compression.
- Apparition d'humidité sur les murs : il y a un risque de condensation sur les murs non isolés si ceux-ci descendent plus rapidement en température que l'air intérieur.

Pour ces raisons, le réduct de température est plus souvent utilisé que l'arrêt du chauffage. Mais, chaque bâtiment couplé à son système de chauffage peut réagir différemment aux réduits de température. Il faut donc faire une analyse au cas par cas.

**N'hésitez pas à faire appel à des professionnels compétents, neutres et indépendants.**  
De nombreuses solutions existent pour consommer moins sans investir beaucoup.



## CHÈQUE ÉCO-ÉNERGIE



C'est un dispositif d'aide à la rénovation énergétique en faveur des particuliers. Cette aide, comprise entre 800 et 10 000 €, permet d'encourager les particuliers à entreprendre des travaux de rénovation énergétique en leur apportant une aide financière et en les accompagnant dans toutes les phases du projet, de l'audit aux travaux. Elle leur permet d'obtenir les conseils d'un spécialiste Habitat & Energie pour éclairer leurs choix et les met en relation avec des professionnels agréés, des cabinets d'audits, banquiers, artisans et entreprises du bâtiment. Le chèque éco énergie se décline en deux éléments cumulables (sous conditions) :

- Un chèque audit de 800 € pour faire le bilan énergétique de la maison

Destiné à tout propriétaire de maison individuelle de plus de 15 ans située en Normandie, il aidera le particulier à élaborer un projet d'économies d'énergie et à définir les travaux nécessaires. Les 800 € seront déduits de la facture du cabinet d'audit qui réalise le bilan énergétique de l'habitation. En bénéficiant de cette aide, le particulier s'engage à réaliser des travaux de rénovation énergétique à la suite de l'audit.

- Un chèque travaux de 2 500 € à 9 200 €

Destiné aux propriétaires (sous conditions de ressources) et aux propriétaires bailleurs (sous conventionnement ANAH\*) de maison individuelle de plus de 15 ans située en Normandie, il aide à financer les travaux d'efficacité énergétique pour atteindre le niveau bâtiment basse consommation (BBC) en une ou plusieurs fois. \*Agence nationale de l'habitat.

Pour plus d'information consulter le site de la région : <http://cheque-eco-energie.normandie.fr/>

## ISOLER SES COMBLES POUR 1€ : La bonne affaire ?



Les démarchages vont bons trains et nombreux sont les ménages à se demander si ces travaux d'isolation à 1€ proposés par certaines entreprises sont une arnaque. Cette opération est bien réelle et possible grâce à un dispositif mis en place par l'Etat. Il faut respecter certaines conditions de ressources, et tous les chantiers ne sont pas adaptés, explications par l'Espace INFO-ENERGIE.

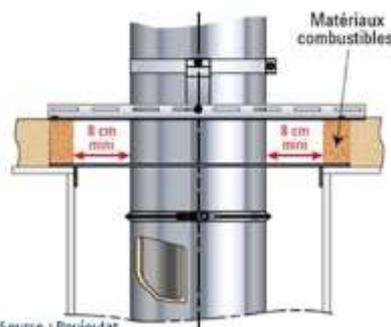
Le dispositif des combles à 1€ s'appuie sur le programme des « Certificats d'Economie d'Energie (CEE) – Précarité ». Grâce à la valorisation de ces primes CEE « bonifiées », l'entreprise d'isolation récupère un montant d'aide (en €/m<sup>2</sup> isolé), ce qui permet de diminuer la facture du client. Ce dispositif est donc accessible aux propriétaires occupants modestes d'une résidence principale dont le Revenu Fiscal de Référence ne dépasse pas les plafonds de l'ANAH (Agence nationale de l'habitat)

Points de vigilance à vérifier au préalable :

- L'intervention n'est possible que sur des combles perdus (l'isolation est effectuée directement sur le plancher des combles)
- Vous devez impérativement faire intervenir une entreprise agréée signataire d'une charte avec l'Etat
- Pensez à demander un devis détaillé de la prestation avant l'intervention, et une facture en règle
- Le chantier doit être le plus simple possible et remplir certaines conditions techniques : isolant standard imposé, étanchéité de la trappe d'accès non comprise, etc.
- La dépose de l'isolant existant n'est pas comprise, il est vivement recommandé d'effectuer cette dépose pour garantir la pérennité du nouvel isolant
- Surveiller la mise en sécurité du conduit de cheminée, le repérage et la protection des réseaux électriques, accessibilité au caisson de ventilation, etc.



Protection de spot, Source RAMSPOT LS®



Source : Poujoulat

Attention, ces aides ne se cumulent pas avec le dispositif « Habiter Mieux » de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) pour le même type de travaux. Dans l'objectif d'effectuer une rénovation énergétique adaptée à votre logement, il est donc recommandé de contacter l'Espace INFO-ENERGIE avant tout engagement. SOLIHA (Solidaire pour l'Habitat) Normandie Seine - 11 Rue de la Rochette, 27000 Evreux - Tél : 02 32 39 84 00

## LE ROULEAU DE PAPIER TOILETTE BIODÉGRADABLE



Appelé aussi « Aqua Tube », c'est un rouleau en ouate de cellulose, c'est-à-dire de la même matière que le papier toilette. Selon les marques celui-ci peut être jeté dans les toilettes, composté, ou déposé dans les poubelles de tri pour recyclage.

Pour info, ce rouleau est fabriqué à partir de « pure pâte vierge » et pas à partir de papier recyclé, contrairement aux rouleaux « classiques ». C'est un premier point négatif.

Pourquoi le jeter dans les toilettes et le sortir ainsi du dispositif de recyclage des emballages ? D'autant plus que le rouleau de papier toilette est juridiquement considéré comme un emballage. Par conséquent, les producteurs de papiers toilette vendus en rouleaux doivent verser une contribution à Eco-emballages pour ces derniers.

D'un point de vue écologique, on peut se demander dans quelle mesure ces rouleaux, jetés dans les WC, ne contribuent pas à boucher nos canalisations. En juillet 2014, la ville de Paris s'est officiellement adressée à Lotus, remettant en cause le caractère écologique de ce rouleau : « même si le rouleau se décompose, il vient salir l'eau, provoque des dépôts et vient encrasser nos usines de traitement d'eau ». La Mairie de Paris a d'ailleurs souligné que jeter ce rouleau aux WC contrevenait « aux dispositions du code de la Santé publique et au Règlement d'assainissement de Paris, prosolvant d'introduire des déchets dans le système de collecte des eaux usées ».

Il y a eu de nombreux articles publiés à ce sujet. UFC Que Choisir s'est également positionné dans un article : « Papier toilette supplémentaire ou carton, il s'agit de fibres de papier. Les éliminer en rajoutant une charge à traiter en épuration au lieu de les recycler est un non-sens écologique ». Au final, la recommandation d'UFC Que Choisir était d'acheter des rouleaux de papier toilette classiques, en vue de les recycler.

Alors ayez le réflexe de déposer vos rouleaux dans le bac de tri pour recyclage ou compostez les. Mais vraiment, évitez de les jeter dans la cuvette de vos WC. Ou encore faites vos créations, voilà 10 façons de recycler vos rouleaux avant de les jeter dans une poubelle de recyclage (plutôt que dans les toilettes...). Voir le site ci-dessous.

<http://blog.ecoloquest.net/10-manières-de-recycler-des-rouleaux-de-carton/s>



## info DÉCHETS

Bacs présentés à la collecte

### Le VAL DAVID

Votre commune vient d'être équipée en bacs pour les ordures ménagères.

**A COMPTER du 2 JANVIER 2018**

Seuls les bacs attribués par l'EPN,

cuve et couvercle gris foncé pour les ordures ménagères

et

cuve grise et couvercle jaune pour les déchets recyclables

seront vidés.

Le Président d'Évreux Portes de Normandie

Monsieur

*(Signature)*

Guy LETOARD



Évreux Portes de Normandie - Service Déchets  
4, rue Lucien - CS 41402 - 27004 Évreux cedex  
Tél. : 02 33 31 86 91 ou 02 33 31 82 92 | [www.evreuxportesdenormandie.fr](http://www.evreuxportesdenormandie.fr)



### Consignes à respecter :

- Le couvercle doit être totalement fermé.
- La poubelle ne doit contenir que des ordures ménagères en sacs (ni déchets verts, cartons ou déchets devant aller en déchèterie).
- Pour la collecte du matin, les poubelles doivent être sorties la veille au soir. Puis ils devront être rentrés le plus tôt possible le lendemain. Mais obligatoirement avant 20 heures.
- Nettoyez vos bacs régulièrement pour prévenir les nuisances.
- N'utilisez pas les bacs pour stocker d'autres déchets pour lesquels ils sont destinés afin prolonger leur durée de vie et leur propreté.

Lorsqu'il y a un jour férié, la collecte est décalée au jour suivant.

Les bacs qui vous ont été remis sont la propriété de l'EPN. Ils sont affectés à une adresse. Les bacs ne voyagent pas. En cas de déménagement, ils ne partent pas avec vous. Ils restent dans le logement quitté.



A la demande de l'Éducation Nationale, la rentrée scolaire 2017 s'est faite en chanson



Réalisation et Édition : Commune du Val David, 3 rue de la Mairie - 27120 Le Val David  
Directrice de la publication : Monica LEMEILLEUR, Maire      Responsable de la rédaction : Jean-Pierre TERNISIEN  
Avec la collaboration de : Lionel BRICOURT, Alain TILLARD, Auguste MORISSETTE, Elisabeth VIN et Myriam PICAT